



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. KINEW voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 228 — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh/The Sikh Heritage Month Act*.

Le débat se poursuit.

MM. ISLEIFSON et LAMONT, M^{me} FONTAINE, M. REYES, M^{mes} SMITH (Point Douglas) et GUILLEMARD ainsi que M. GERRARD interviennent.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 228.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GERRARD
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SARAN
SCHULER
SMITH (Point Douglas)
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
YAKIMOSKI 48

CONTRE

..... 0

L'Assemblée convient de retirer, notamment du *Feuilleton*, le projet de loi 229 — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh (fondation du Khalsa)/The Sikh Heritage (Creation of the Khalsa) Month Act*.

Conformément au paragraphe 33(9) du *Règlement*, le leader du deuxième parti de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la grève générale de Winnipeg sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

TREIZE HEURES TRENTE

M. MARTIN propose la première lecture du projet de loi 206 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre WHARTON ainsi que MM. LINDSEY, PIWNIUK, NESBITT et GERRARD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (J. Antonouch, D. Reimer, D. Barkman et autres)

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba, d'une part, afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral de créer un organisme indépendant de lutte contre le changement climatique qui recevrait le même niveau de financement que l'armée et qui aurait le mandat de prendre des mesures immédiates en vue d'éliminer progressivement l'extraction des combustibles fossiles et de restaurer les milieux naturels et, d'autre part, afin d'exhorter les gouvernements provinciaux et les administrations municipales à adopter les lois et les politiques nécessaires afin d'interdire l'utilisation non nécessaire des plastiques à usage unique comme l'a fait l'Union européenne.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (V. Ferdinand, L. Healey, S. Healey et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (L. Chagas, R. Drobot, C. Szkop et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à entamer un processus de consultation avec les peuples autochtones concernant l'avenir de la pêche commerciale dans le lac Winnipeg. (C. Thanisch-Smith, T. Godard, C. Lentz et autres)

M^{me} LATHLIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (C. Hanna, A. Khanstash, K. Ross et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (R. Greyeyes, M. Lavallee, J. Squires et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (D. Freeman, N. Freeman, M. Reyes et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

Avant la période réservée aux griefs, M. GERRARD soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir la nécessité d'accorder une attention urgente au fait que les délais concernant la signature de l'accord sur la santé ainsi que la prise de mesures quant à l'épidémie de méthamphétamine et aux autres besoins des Manitobains en matière de santé cérébrale ont entraîné d'énormes souffrances et des décès puisque, depuis son élection en 2016, le gouvernement provincial a investi de façon insuffisante et mal ciblée dans la lutte contre les dépendances, dans l'amélioration de la santé mentale et dans la prévention des maladies mentales.

M. GERRARD, M. le *ministre* GOERTZEN et M^{me} FONTAINE interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la motion proposée à titre de motion urgente d'intérêt public par le député de River Heights. Ce dernier m'a avisé au moins 90 minutes avant l'examen des affaires courantes, comme le prévoit le paragraphe 38(1) du *Règlement*, et je l'en remercie.

Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés. Bien que les questions portant sur les soins de santé, les défis liés à la consommation de méthamphétamine, la santé cérébrale, la santé mentale et les maladies mentales soient des questions importantes pour notre société, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si la motion n'est pas débattue aujourd'hui. Je voudrais également préciser que ces questions ont déjà été soulevées à d'autres occasions, notamment pendant les débats sur la motion portant sur l'adresse en réponse au discours du trône et celle portant approbation de la politique budgétaire, ou encore pendant l'examen de projets de loi tels que celui portant affectation anticipée de crédits.

Il existe également d'autres occasions permettant aux députés de soulever de telles questions, notamment pendant la période des questions orales, celle réservée aux déclarations de député et celle réservée aux griefs, ainsi qu'au début du processus budgétaire.

De plus, le *Règlement* indique que cet après-midi, l'Assemblée a l'obligation de terminer l'étape de la deuxième lecture des projets de loi désignés par le gouvernement, ce qui, toujours selon le *Règlement*, a préséance sur les autres affaires de l'Assemblée.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi sur les référendums/The Referendum Act*.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
MARTIN

MAYER
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WHARTON
WISHART
YAKIMOSKI 32

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 14

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WHARTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités (exigences accrues à l'égard des codes de conduite visant les conseillers)/The Municipal Amendment Act (Strengthening Codes of Conduct for Council Members)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 6 — *Loi corrective de 2018/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2018*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi modifiant le Code de la route (imposition immédiate de sanctions)/The Highway Traffic Amendment Act (Immediate Roadside Prohibitions)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 9 — *Loi sur la modernisation du droit de la famille/The Family Law Modernization Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MAYER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (vente de cidre et de panachés par les vendeurs de bière)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cider and Cooler Sales at Beer Vendors)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* GOERTZEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 13 — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 14 — *Loi de 2019 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2019*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (restrictions relatives à la possession de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Possession Restrictions)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité en établissement)/The Police Services Amendment Act (Institutional Safety Officers)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 20 — *Loi modifiant diverses lois en matière de modernisation des tribunaux/The Courts Modernization Act (Various Acts Amended)*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
MARTIN
MAYER

MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
YAKIMOSKI 33

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX

LATHLIN
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE 14

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 21 — *Loi sur la restauration et la préservation du Palais législatif marquant son centenaire/The Legislative Building Centennial Restoration and Preservation Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. FLETCHER présente la question écrite (n° 14) qui suit :

14. Le gouvernement provincial louera, par l'entremise de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, des terres situées au 255, avenue Hamilton dont la valeur s'élève à des millions de dollars pour la somme d'un dollar pour une période de 99 ans. Le gouvernement provincial peut-il donner la liste des terres et des biens excédentaires faisant partie du parc immobilier provincial, indiquer si ces biens seront mis à la disposition de causes ou de groupes communautaires méritoires à des conditions semblables à celles applicables à la location du site situé au 255, avenue Hamilton et justifier cette décision?

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger